

ANNÉE 2005

1<sup>er</sup> SEMESTRE



ŒUVRE D'ASSISTANCE AUX BÊTES D'ABATTOIRS

# Lettre de l'O.A.B.A.

## ÉDITORIAL

L'année 2004 a été marquée par un certain nombre d'événements importants pour notre association, parmi lesquels :

- La restructuration de nos bureaux et de notre personnel. Actuellement, j'assume bénévolement les fonctions de directeur administratif. Nos charges de salaires ont été ainsi réduites.
- La réorganisation de notre équipe de délégués enquêteurs, qui assurent un important travail de terrain, visitant les élevages, les marchés et les abattoirs. Près de 300 enquêtes ont été réalisées cette année.
- La formation au bien-être animal du personnel des marchés, sur l'initiative de la FMBV, où l'OABA intervient pour faire évoluer le comportement et les habitudes des professionnels.
- La condamnation de cinq préfets devant les tribunaux administratifs pour ne pas avoir fait respecter les textes réglementant l'abattage des animaux lors de l'Aïd el kebir.
- L'accroissement de notre "troupeau du bonheur" accueillant des animaux retirés à leur propriétaire pour mauvais traitements ou abandon de soins.
- Des pourparlers avec le recteur de la Mosquée de Paris pour l'étourdissement préalable lors

d'abattage rituel musulman. Ce dossier sera un chantier important pour l'année 2005.

Voici quelques exemples de ces événements qui ont marqué l'année 2004. Nous vous remercions de votre confiance au cours de cette année, le montant des cotisations et dons a connu un accroissement important.

La fin de cette année 2004 a connu une manifestation bien sympathique : l'exposition du peintre animalier Franz BODO, organisée avec l'OABA et parrainée par Jean ROCHEFORT. Cette exposition a connu un grand succès.

C'est avec la représentation de l'une des œuvres de Franz BODO que toute l'équipe de l'OABA vous adresse ses meilleurs vœux, en espérant que 2005 sera une bonne année pour la cause animale.



Docteur Jean-Pierre Kieffer  
Président de l'O.A.B.A.

O.A.B.A.

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Tél. 01 43 79 46 46 - Fax 01 43 79 64 15

Internet : <http://www.oaba.fr> E-Mail : [oaba@oaba.fr](mailto:oaba@oaba.fr)

# TRANSPORT DES ANIMAUX

## Une faible avancée et une forte déception

Le dossier du transport des animaux dans l'Union européenne était dans l'impasse depuis l'échec des ministres européens à s'entendre au printemps dernier. La Commission européenne avait proposé, en juillet 2003, de réduire la durée des voyages et les densités d'animaux à bord des camions. Au terme de longues négociations, les ministres de l'Agriculture avaient échoué à trouver un compromis.

Réunis à nouveau en novembre 2004, sur cette question du transport des animaux, les ministres européens de l'Agriculture ont trouvé un accord à minima sur le durcissement des règles de transport. Ce compromis échafaudé par la présidence néerlandaise a été adopté à la majorité qualifiée par 20 des 25 Etats membres : le Danemark a voté contre (considérant le compromis insuffisant) et la Belgique, le Luxembourg, la Suède, l'Allemagne se sont abstenus. Il entrera en vigueur qu'en 2007...



### ❑ Transport des jeunes et des femelles gravides

Interdiction de transporter les animaux nouveaux-nés dont l'ombilic n'est pas entièrement cicatrisé : porcs de moins de 3 semaines, agneaux de moins d'une semaine, veaux de moins de 10 jours, chevaux de moins de 4 mois uniquement en cas de transport de longue distance.

Interdiction de transporter des femelles gravides pendant la semaine qui précède et celle qui suit la mise bas.

### ❑ Equipements des véhicules pour les longs trajets

- Traçage de la circulation des véhicules grâce à un système de navigation obligatoire (type GPS) pour les camions neufs à partir de 2007 et pour tous les camions à partir de 2009.
- Ventilation mécanique et régulation thermique, avec enregistrement des données et systèmes d'alerte dans la cabine de conduite.
- Installation d'abreuvement et réservoirs d'eau.
- Les chauffeurs et les accompagnateurs devront être formés à la manutention des animaux et détenir un "certificat d'aptitude".

### ❑ Durée des transports

Malheureusement, en l'absence d'accord, la révision des durées maximales autorisées est renvoyée aux calendes grecques. C'était le point le plus important aux yeux des associations de protection animale. De ce fait, les animaux pourront encore être transportés sur de très longues distances et pendant des durées incompatibles avec leur bien-être...

# PÊCHE

## La France condamnée

La Cour européenne de Justice va infliger une amende record de 115 millions d'euros à la France pour avoir omis d'appliquer les lois européennes relatives à la pêche.

Suite à de nombreuses inspections étalées sur une période de onze années, il a été constaté que les règlements portant sur les captures accessoires, la taille minimum des poissons et la taille minimum des mailles des filets ont été ignorés.

La Cour doit engager ses délibérations et le procès pourrait durer encore six mois avant que le paiement ne soit exigé.

# CONSOMMATION DE VIANDE

## Une baisse expliquée

Périodiquement, on lit des articles dans la presse agricole où les producteurs de viande se battent les flancs avec désolation, en constatant que la consommation baisse !

Dans le même temps, on peut lire des articles de toute sorte, illustrés ou non, qui ne cessent de montrer et démontrer la cruauté et le mépris envers les animaux de très nombreux éleveurs et aussi de certains abatteurs, quoique les grands professionnels de la viande ne soient pas comme cela, je les connais assez pour pouvoir le dire.

Mais, on découvre les malheureuses poules pondeuses élevées dans des cages grillagées minuscules, les beaux lapins blancs, amis des enfants, dans des cages toute leur vie, les malheureux veaux également dans des cages et buvant un liquide infect, les truies entravées pour qu'elles ne puissent pas bouger, les castrations des porcelets sans anesthésie, les écornages des veaux au fer rouge, les transports sans précaution, les brutalités avant l'abattage. Pour ceux qui ont le malheur de voir cela, ce sont les yeux fous des animaux qui savent qu'ils vont à la mort et poussent des hurlements, les chevaux trimbalés sur des distances invraisemblables, ceux qui sont déchargés, blessés ou à demi morts dans

les marchés, les coups de trique, d'aiguillon électrique, les queues tordues, les anneaux dans le nez sur lesquels on tire comme des brutes, le gavage des oies et des canards, rajoutons-y l'abattage halal, interdit en Suisse, sans parler de l'Aïd el kebir qui n'arrive pas à être contrôlé.

Comment voulez-vous que les gens aient envie de manger de la viande après avoir vu tout cela ? Il faudrait vraiment les prendre pour des imbéciles, des sourds, des aveugles. Soyons sûrs que cela continuera et que la consommation de viande baissera. Il en est de même aux Etats-Unis, par exemple.

Alors tant qu'il y aura encore des agneaux égorgés à vif, des cochons de lait saignés d'un coup de lancette pour faire des barbecues, que les producteurs de viande ne s'attendent pas à ce que la consommation augmente, qu'ils s'attendent au contraire à ce qu'elle baisse. Peut-être qu'un peu d'humanité et moins de cruauté arrangerait un peu les choses. Il faudrait qu'ils y pensent.

**Marc PECHENARD**

**Membre d'honneur de l'OABA**

(Extrait de la France Agricole du 3 décembre 2004)

# TRANSPORTS MARITIMES

## De longues journées en mer...

Vous êtes nombreux à vouloir en savoir un peu plus sur les transports d'animaux par voie maritime. C'est un sujet très vaste qui est difficilement compressible en quelques lignes. Néanmoins, nous essaierons de vous en donner les principales caractéristiques : espèces animales concernées, transports routiers avant l'embarquement, durée du transport, distances parcourues, soins avant, pendant et après...

Si vous souhaitez que nous ouvrons ce dossier, écrivez-nous, soit au siège de l'OABA, soit sur le site en adressant votre mail (suggestions,

constatations personnelles ou tout simplement votre question) à : [webmaster@oaba.fr](mailto:webmaster@oaba.fr).

Sachez tout de même que, dans ce dossier, nous ne jugerons personne, nous rapporterons le plus objectivement possible les constatations faites au cours de différentes traversées... (de 3 à 27 jours dans des navires pouvant être qualifiés de bateaux "poubelles" ou bien "corrects" !)



# ÉLEVAGE DES PORCS

## Les porcelets élevés en plein air sont moins agressifs

De nouveaux arguments en faveur de l'élevage en plein air viennent d'être apportés par une étude récente\*. Cette étude montre que l'élevage en plein air a deux avantages importants en terme de bien-être par rapport à l'élevage en bâtiment :

- ⇒ meilleur contrôle des soins maternels dispensés par les truies
- ⇒ moins de comportement agressif chez les porcelets élevés en plein air

Les chercheurs ont observé 16 truies et leurs porcelets durant toute la lactation et les porcelets jusqu'à l'âge de 50 jours. La moitié des animaux vivent en bâtiment, dans des stalles individuelles et l'autre moitié en plein air, dans des parcs individuels de 700m<sup>2</sup> équipés d'abris.

Dans les bâtiments, du fait de la contention, les truies en stalles passent la totalité de leur temps au contact des porcelets. Pendant la lactation, les porcelets ainsi élevés interagissent davantage avec leur mère, passent plus de temps à la mamelle et se battent plus que leurs congénères élevés en plein air. Ces comportements agonistes restent plus nombreux chez ces porcelets après le sevrage.

En plein air, les truies sont moins en contact avec les porcelets et ceux-ci passent moins de temps à la mamelle, explorent davantage l'environnement et consacrent un

temps important à l'alimentation non lactée, de ce fait les agressions sont plus rares.

Cette étude démontre que les porcelets élevés en plein air expriment un répertoire comportemental plus varié et plus complet. De plus, le poids de naissance est supérieur chez ces porcelets élevés en plein air.

\* Hötzel et collaborateurs : "Behaviour of sows and piglets reared in intensive outdoor or indoor systems" *Applied Animal Behaviour Science* 2004

### Rôle de l'O.A.B.A.

Notre association a toujours soutenu cet élevage en plein air et récompense les éleveurs d'animaux en plein air. Lors de l'assemblée générale 2004, le prix des meilleurs éleveurs a été remis à un éleveur de porcs en plein air dans le Tarn.

Eric SIMON éleveur à Saint Avit

[www.1cochon.net](http://www.1cochon.net)



## FAIRE CONNAÎTRE L'O.A.B.A.

L'OABA n'est pas suffisamment connue du public. Nous consacrons peu de moyens financiers et humains pour faire la promotion de notre association, réservant ces moyens à nos actions et à l'assistance pour les animaux. L'envoi de mailings et les annonces publicitaires coûtent cher.

Chaque adhérent peut aider à faire connaître l'OABA, en sollicitant des parents, des amis, des collègues. Communiquez-nous leurs adresses et nous adresserons des documents et un bulletin d'adhésion. Si chaque année, un adhérent parraine un nouveau membre, notre association aura une représentativité à la hauteur de son rôle en matière de protection des animaux que l'homme destine à sa consommation. Merci d'avance.

[www.oaba.fr](http://www.oaba.fr)

Plus besoin de taper [www.oaba.asso.fr](http://www.oaba.asso.fr) car nous avons simplifié l'accès au site... Dès la deuxième page, le bandeau vertical permet d'accéder à toutes les pages sans avoir à revenir en arrière, fermer des fenêtres, se perdre dans les rubriques...

Patience ! Ce site est en reconstruction, tous les liens ne sont pas encore à jour. Les dossiers antérieurs à 2004 seront archivés (et

téléchargeables en .zip) de manière à accéder principalement aux actualités, Mot du président, Lettre semestrielle, Assemblées, réunions, etc. Pardonnez-nous les imperfections, mais entre Mac et PC, Safari, Internet Explorer et Netscape, il faut jongler avec les codes pour que chacun accède au site sans trop de problème... Webmaster : jlm - Tél. 0871000671 ou [webmaster@oaba.fr](mailto:webmaster@oaba.fr)



# VIANDES HALAL ou CASHER

## Les consommer sans le savoir...

Pour que la viande des mammifères soit consommable et puisse être conservée, il faut que l'animal soit saigné, cela ne peut se faire que lorsqu'il est vivant et que son cœur bat. Avec l'étourdissement, l'animal est inconscient et son cœur continue à battre. Pour éviter toute souffrance aux animaux, l'étourdissement a été rendu obligatoire en France par décret, en 1964, sous l'impulsion de l'O.A.B.A.

Mais l'abattage rituel échappe à cette obligation de l'étourdissement par une dérogation dans les textes de l'Union européenne, appliqués en France.

Dans l'abattage rituel (musulman ou juif) l'animal est égorgé en pleine conscience, sans étourdissement. Les textes religieux interdisent la consommation de viande d'un animal blessé ou d'un animal mort. L'étourdissement est considéré, à tort, comme la mort de l'animal. Ce qui est faux, puisqu'il est démontré que l'animal étourdi (en particulier par électroanesthésie) retrouve sa conscience après quelques minutes. Cette confusion ou incompréhension entraîne le refus de l'étourdissement préalable lors de l'abattage rituel.

L'O.A.B.A. admet les pratiques religieuses, mais dénonce l'abattage des animaux sans étourdissement préalable qui repose sur une interprétation excessive des textes et une tolérance discutable des pouvoirs publics.

### Consommer viandes halal ou casher sans le savoir...

Savez-vous que vous consommez, très fréquemment, sans le savoir, des viandes halal ou casher ?

Dans certains abattoirs, les moutons sont parfois tous abattus rituellement, sans étourdissement, y compris ceux qui sont destinés à la consommation classique. Les boucheries musulmanes achètent les boyaux, très utilisés en cuisine orientale, sous l'appellation halal et l'essentiel des carcasses rejoint le circuit classique, sans en informer le consommateur.

Pour la viande casher, les parties arrières de la carcasse sont déclarées impropres à la consommation pour les juifs et donc remises systématiquement dans le circuit classique, toujours à l'insu du consommateur. De plus, après un examen rigoureux par le sacrificateur juif, toute la carcasse peut être refusée pour entrer dans le circuit casher et pour finir dans la consommation classique. Cela concernerait près de la moitié des carcasses abattues selon le rite israélite.

La probabilité de consommer de la viande d'animaux abattus selon un rite religieux est donc très importante. Les consommateurs, sensibles à la protection des animaux et soucieux de la traçabilité des produits d'origine animale ont de quoi être inquiets.

Nos dirigeants, qui défendent les valeurs d'un Etat laïque, sont bien indulgents devant ces dérives. Car il faut le rappeler, l'absence d'étourdissement n'est tolérée que pour des raisons religieuses, mais elle est contraire à la réglementation et de ce fait passible de sanctions prévues par le code pénal.

En arriverons-nous à ne plus disposer dans les supermarchés que de viandes d'animaux abattus rituellement ? Si les viandes halal ou casher sont bien identifiées pour les consommateurs concernés dans les boucheries ou certains supermarchés, il n'en est pas de même pour toutes ces carcasses d'animaux abattus selon un rite religieux et remises dans le circuit de la consommation classique, sans que le consommateur soit informé et puisse choisir.



# CORRIDA

## Une députée courageuse descend dans l'arène



**Madame Muriel MARLAND-MILITELLO**, députée UMP des Alpes Maritimes a déposé, le 8 juin dernier, une **proposition de loi pour demander l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 521-1 du code pénal** :

“Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende.

A titre de peine complémentaire, le tribunal peut interdire la détention d'un animal, à titre définitif ou non.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée. Elles ne sont pas non plus applicables aux combats de coqs dans les localités où une tradition ininterrompue peut être établie.”

L'élue a motivé ainsi sa prise de position : *“J'ai conscience des intérêts financiers susceptibles d'être touchés par ma proposition de loi, mais je suis convaincue qu'il faut avoir le courage de soutenir des valeurs qui honorent la civilisation que nous représentons. La corrida relève d'une tradition barbare puisqu'elle fait souffrir des animaux pour distraire des êtres humains. Il est donc du devoir de tout élu national d'arrêter cette barbarie”.*

La proposition de loi n'a pas encore été mise en publication car Madame Muriel MARLAND-MILITELLO a souhaité prendre le temps pour recueillir le plus de co-signatures possibles de la part des membres de toutes les tendances politiques. A ce jour, ce projet de loi a recueilli environ 50 signatures de députés.

### Action :

Vous pouvez consulter la liste de ces députés signataires sur le site Internet de l'Alliance pour la suppression des corridas. Vous pouvez saisir le député de votre circonscription afin qu'il signe ce texte. N'oubliez pas d'apporter votre soutien à cette courageuse députée.

<http://www.anticorrída.org>

### Message de la présidente de l'Alliance pour la suppression des corridas.

Le 8 juin 2004, la proposition de loi n° 1652 a été déposée par Muriel Marland-Militello, députée UMP des Alpes-Maritimes, pour demander l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 521-1 du code pénal qui dispose que les articles qui punissent d'amende ou de prison les auteurs de sévices graves et d'actes de cruauté envers un animal domestique “ne sont pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée”.

Ce texte, inespéré de la part de cette élue déterminée, qui a depuis subi bon nombre de pressions, a recueilli, à ce jour, quarante-sept cosignatures de députés.

Il est de notre devoir de soutenir, par tous les moyens, Muriel Marland-Militello qui a eu le courage de s'opposer à la barbarie tauromachique comme jamais personne ne l'avait fait depuis l'intervention de deux évêques nîmois, Mgr Plantier en 1863 et Mgr Besson en 1885 !

L'Alliance pour la suppression des corridas a donc pris la décision de lancer une pétition unitaire en direction de tous les citoyens français et des associations qui se sentent concernés, sur un site spécifique et indépendant :

<http://www.petition-anticorrída.com/>  
<http://www.anticorrída.org/>

### Remerciements de Madame Muriel MARLAND-MILITELLO à l'Alliance

Chers amis,  
Avec mes très sincères remerciements et ma profonde reconnaissance pour votre soutien et votre engagement dans notre combat contre la Corrida.  
Muriel Marland-Militello

# OABA ou OABA

## Changer la dénomination ?

Le conseil d'administration a engagé une réflexion sur une éventuelle modification de la dénomination de notre association. Le sigle OABA serait conservé, mais la dénomination pourrait devenir "Œuvre d'Assistance au Bien-être Animal".

### OABA :

#### Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

L'O.A.B.A fondée en 1961 avait pour objet principal la protection des animaux dans les abattoirs. Rappelons qu'à l'époque, les animaux étaient tous égorgés sans étourdissement, dans des conditions inacceptables. Grâce à l'extraordinaire motivation de Jacqueline GILARDONI et à ses actions auprès des pouvoirs publics, l'étourdissement était rendu obligatoire par le décret de 1964.

Depuis, les buts de l'O.A.B.A. se sont étendus bien au-delà de la protection des animaux dans les abattoirs. Notre association intervient dans toutes les phases de la vie des animaux que l'homme destine à sa consommation : élevage, hébergement, parage, transport, etc.

De plus, l'O.A.B.A. intervient pour la protection d'animaux qui ne passent pas par un abattoir, comme les poissons ou des chevaux qui fort heureusement ne sont pas tous destinés à être consommés ou encore des animaux de ferme pédagogique.

De ce fait, le terme "abattoir" est devenu très restrictif au fil du temps. Quant au terme "bêtes" il a souvent suscité une désapprobation pour qualifier des animaux.

Les raisons qui viennent d'être évoquées nous conduisent à envisager une autre dénomination, tout en conservant le même sigle O.A.B.A. qui est la façon la plus usuelle pour désigner notre association.

### OABA :

#### Œuvre d'Assistance au Bien-être Animal

La défense des animaux est une vision souvent restrictive de l'action des associations. Il est devenu essentiel de rechercher le bien-être des animaux, c'est à dire des conditions de vie compatibles avec leur physiologie, mais aussi leur comportement. Le bien-être animal (animal welfare en anglais) qualifie bien les actions de l'O.A.B.A. qui lutte pour que les conditions d'élevage ou de transport soient compatibles avec les exigences de l'animal, mais aussi qui récompense les élevages soucieux de ce bien-être.

Avec le terme "bien-être animal", le champ d'action de l'O.A.B.A. se trouve étendu et en cela répond aux préoccupations développées plus haut.

Mais cette nouvelle dénomination "plus généraliste" pourrait risquer de faire perdre à notre association sa spécificité. C'est pour cela que la nouvelle dénomination serait accompagnée d'un sous-titre "Protection des animaux que l'homme destine à sa consommation".



## VOTRE AVIS ?

Avant d'envisager d'aller plus loin et de présenter ce projet en assemblée générale, nous avons besoin de votre avis. Aussi nous vous demandons de vous exprimer, en nous adressant un petit mot pour votre soutien ou votre désapprobation à ce projet. Nous ne prendrons de décision qu'avec l'avis du plus grand nombre d'entre vous. Car l'O.A.B.A. est votre association.

# L'O.I.E. (Office International des Épizooties)

## Intégrer le bien-être animal dans les études vétérinaires

L'Office International des Epizooties (O.I.E.) réuni du 7 au 9 décembre dernier a examiné les rapports des quatre groupes d'experts chargés de définir des normes de bien-être concernant le transport des animaux par voies maritimes et terrestres, concernant l'abattage et les méthodes de contrôle des affections par la limitation des populations animales dans les situations catastrophiques telles que l'E.S.B. ou la grippe aviaire.

Le docteur Bernard VALLAT, directeur général de l'O.I.E., a déclaré *"Nous espérons susciter un vif intérêt de la part des pays membres de l'O.I.E. en mai 2005 lorsque, pour la première fois dans l'histoire, toute la communauté internationale s'engagera à approuver des standards destinés à soutenir la protection des animaux"*.

Parmi les projets 2005, l'O.I.E. a recommandé le développement de l'information sur le bien-être animal dans les cursus de formation vétérinaire dispensés partout dans le monde.

Signalons l'initiative de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort où des travaux dirigés sont organisés sous la responsabilité du docteur Agnès FABRE pour former les étudiants sur le bien-être des animaux de la ferme. Cette formation suscite un vif intérêt auprès des étudiants, ce qui est porteur d'espoirs.

*L'O.I.E. s'affirme comme l'organisation phare en matière de bien-être animal dans le monde.*

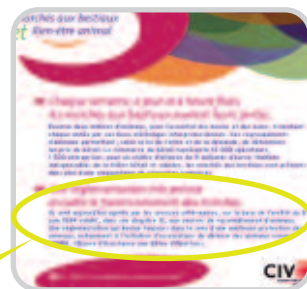


## VU SUR INTERNET...

### • Le C.I.V. et l'O.A.B.A. (Centre d'Information des Viandes)

Malgré la divergence des objectifs et des moyens, les professionnels reconnaissent ouvertement l'efficacité de l'OABA (propositions, réalisations, contrôles, etc.).

Site du C.I.V. →



#### **Une réglementation très précise encadre le fonctionnement des marchés**

Ils sont aujourd'hui agréés par les services vétérinaires, sur la base de l'arrêté du 8 juin 1994 relatif, dans son chapitre III, aux centres de regroupement d'animaux. Une réglementation qui évolue toujours dans le sens d'une meilleure protection des animaux, notamment à l'initiative d'associations de défense des animaux comme l'OABA, l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs.

### • Vitamine B4 Sociétés condamnées pour "entente"

Concurrence : la Commission inflige des amendes d'un montant de 66.34 millions aux participants à une entente dans le secteur des vitamines pour l'alimentation animale.

La Commission européenne a décidé d'infliger des amendes d'un montant total de 66.34 millions d'euros à Akzo Nobel, BASF et UCB pour avoir mis sur pied une entente sur le marché du chlorure de choline. **Le chlorure de choline, également appelé vitamine B4, est utilisé essentiellement comme additif alimentaire pour les volailles et les porcs, afin de favoriser leur croissance, de réduire le taux de mortalité et d'améliorer la qualité de la viande.** Les clients de ce secteur sont les producteurs d'aliments pour animaux, qui vendent leurs produits aux agriculteurs européens...

Source : MHR-viandes

Outre l'entente illicite justement condamnée, il faudrait quand même connaître les effets de cette vitamine en cas de surdosage à court terme sur les animaux et à moyen terme sur les consommateurs ... Nul doute que le marché paraît juteux !

### • Du bœuf ou du porc ?

Quand les consommateurs trouvent le bœuf trop cher, ils optent pour le porc et vice versa. Il existe un lien entre la consommation de porc et de bœuf, selon les spécialistes. En fait, les consommateurs nord-américains auraient tendance à choisir la viande la moins chère des deux.

Source : www.laterre.ca - redaction@laterre.ca - 21 décembre 2004

Aux U.S.A., on mange aussi de la viande, mais... la moins chère.



# ŒUFS

## Des académiciens au secours de l'œuf industriel

A l'approche de la date d'application de la directive européenne de 1999 qui prévoit l'interdiction de l'élevage des poules pondeuses en batteries, des académiciens volent au secours de l'œuf industriel pour vanter ses qualités et pour critiquer l'œuf fermier. Quelle crédibilité à cette démarche ?

Réunis en novembre dernier, des experts des Académies de médecine et d'agriculture ont déclaré *"que les conditions de production des œufs dans les élevages industriels sont plus hygiéniques que les méthodes traditionnelles"*. Cette affirmation semble bien orientée par le lobby de l'élevage industriel des œufs, car les conditions sanitaires dans les élevages au sol ou en plein air sont tout aussi rigoureusement surveillées.

Dans cette étude, les académiciens font fi complètement de l'aspect bien-être des animaux, mais aussi des qualités du produit lui-même.

Dans le bulletin d'information du laboratoire coopératif, dès 1982, des études montraient que les œufs de poules élevées en batterie présentaient :

- 1.- Des défauts de solidité de la coquille entraînant des taux de casse plus élevés au conditionnement. Il n'est pas rare de trouver un œuf fêlé dans les boîtes d'œufs en batterie.

- 2.- Une consistance du blanc modifiée au point de devenir inapte à certaines préparations culinaires. C'est ce qu'affirmait Lucien OGIER président de l'association des maîtres cuisiniers de France en insistant sur la fadeur des œufs en batterie et le mauvais pouvoir moussant du blanc.

---

### En conclusion,

---

l'O.A.B.A. conseille de choisir le mode d'élevage des poules le plus respectueux de leur bien-être et le consommateur y trouvera également son compte.



## Apprenez à lire sur les œufs

Le marquage des œufs est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Comment déchiffrer les inscriptions imprimées sur la coquille ?

- Le numéro à gauche correspond au mode d'élevage des poules :
  - 0 : élevage **bio**
  - 1 : élevage **en plein air**
  - 2 : élevage **au sol**
  - 3 : élevage **en cage (batterie)**
- Les lettres indiquent le pays d'origine
- Le code de l'établissement de ponte
- La DCR date de consommation recommandée

De plus, l'emballage doit comporter des informations précises pour permettre aux consommateurs d'identifier clairement les conditions d'élevage des poules pondeuses et pouvoir choisir. Il restera au consommateur à faire un petit effort financier pour choisir des œufs produits dans des conditions respectant le bien-être des poules.

---

### Rôle de l'O.A.B.A.

---

Dès 1984, l'O.A.B.A. participait à la coalition des consommateurs contre l'élevage en batterie et obtient une première réglementation européenne. Puis l'O.A.B.A. participe aux campagnes d'Eurogroupe pour faire modifier la directive européenne de 1999. L'O.A.B.A. intervient régulièrement auprès du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances.



# LE MOUTON ET LE LOUP

## Une cohabitation difficile

Le loup est une espèce indigène de la faune française, exterminée juste avant 1940 par le fusil, le piégeage et le poison. Deux pays voisins de la France, l'Espagne et l'Italie, ont conservé des populations de cette espèce estimées respectivement à 2000 et 500 individus en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

Contrairement à ce qui est souvent écrit, le retour du loup en France est naturel, simplement lié à l'expansion des populations italiennes depuis quelques décennies. De ce fait, l'argumentaire reposant sur l'idée fautive d'une réintroduction n'est pas justifié. En avril 2004, un loup blessé par une voiture près de Parme en Italie a été soigné puis relâché sur place équipé d'un collier muni d'un émetteur. Les signaux récupérés par un satellite ont permis de suivre son cheminement. Il a passé la frontière française une nuit de septembre 2004 du côté des Alpes Maritimes.

En ce qui concerne les risques de conflits liés à la présence de loups dans des zones d'élevage, on peut faire quelques commentaires.

Le raisonnement pouvant s'étendre, on pourrait vouloir retirer tous les prédateurs de toutes les zones d'élevage de la planète. Ceci correspond à une vision très peu tolérante du monde animal. L'essentiel, dans les nombreuses régions du monde où élevage et faune sauvage cohabitent, est de surveiller et de protéger les troupeaux. Ceci n'est pas encore fait partout en France. Les troupeaux de moutons en alpage sont parfois laissés sans surveillance. On comprend dans ces conditions que les loups, mais aussi les chiens domestiques puissent intervenir. Si l'on considère (pas toujours prouvé) qu'environ 2000 brebis sont tuées par les loups, il faut savoir que les dégâts liés aux chiens domestiques fugueurs se comptent en dizaines de milliers, par an en France.

Toujours à cause de cette surveillance en partie défaillante, des brebis se perdent pendant les orages ou sont abandonnées dans la montagne après la descente des troupeaux. Une conclusion simple serait de renforcer gardiennage et surveillance. Les loups mettent plutôt en évidence des défaillances dans certaines pratiques.

La solution parfois proposée de la mise en captivité des loups traduit à nouveau une intolérance. Tout d'abord, il est sans doute délicat d'affirmer que les loups captifs semblent très heureux. Nul n'en sait rien. Inversement, une espèce animale sauvage n'existe que comme un ensemble d'individus vivant dans leur milieu naturel. Imaginer la faune sauvage française en captivité correspond à une vision très biaisée de la nature. Reprocher aux loups de chasser d'autres espèces animales prouve également une mauvaise perception de la nature. Il existe une vaste littérature scientifique consacrée au loup où l'on peut trouver de nombreuses données biologiques sur cette espèce.

**Docteur François MOUTOU**

*Président du Conseil National de la Protection Animale*



## Poème

Extrait de *La Couronne et la Lyre* : poèmes traduits du grec par Marguerite YOUNENAR

Ce poème écrit par Addée de Macédoine au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère témoigne de la compassion envers un vieil animal qui a beaucoup travaillé et qui mérite une fin paisible. C'est toute la philosophie de l'O.A.B.A.

### Le vieux bœuf de labour

Usé par le travail et fatigué par l'âge,  
Tu n'iras pas, vieux bœuf, finir à l'abattoir,  
Et je t'assurerai jusqu'à ton dernier soir  
Ton repos bien gagné dans ton bon pâturage.

# UN LIVRE, DES LIVRES...

## Inventaire des animaux domestiques

Alain RAVENEAU

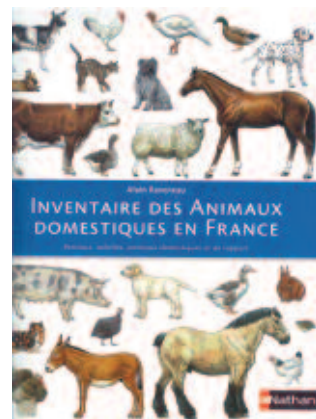
Editions Nathan

Alain RAVENEAU journaliste, écrivain et adhérent fidèle de l'OABA, vient de publier la deuxième édition de l' *"Inventaire des animaux domestiques en France"*. Cet ouvrage recense l'ensemble des races des animaux domestiques : chevaux, poneys, ânes, vaches, moutons, chèvres, porcs, mais aussi chiens, chats, lapins, bisons...

L'auteur présente les caractéristiques de chaque animal dans cet ouvrage richement illustré (780 illustrations en couleur). Mais, il lance aussi un appel, en précisant *"que si rien n'est fait pour enrayer le déclin, plus de 2000 races domestiques pourraient disparaître dans les 20 ans à venir, sur un total estimé à 5000"*. Ce sont les conclusions

de la FAO (organisation pour l'alimentation et l'agriculture).

Heureusement, en France des conservatoires de races menacées relancent aujourd'hui l'élevage de certaines races.



## Animaux, je vous aime

Anélise

Anélise, poète et amie des animaux, propose un recueil de poèmes sur les animaux.

Vous y trouverez de légers poèmes "caresse" invitant à ronronner, des poèmes "combat" dénonçant les souffrances infligées aux animaux, ainsi que des citations et des illustrations diverses. Au total, un ouvrage d'émotion et d'amour qui se veut un hommage aux animaux et un message aux humains.



Anélise :  
04 92 21 46 73  
23 € franco de port.

## L'Abattoir, Agir Autrement

Gil RACONIS

Depuis 1988, Gil RACONIS est enquêteur de l'O.A.B.A. Il a effectué des centaines de visites d'abattoirs.

En 2002, il a rédigé un ouvrage consignait ses rapports et ses ressentis, révoltes et tristesses, parfois aussi quelques anecdotes, voire quelques joies, des histoires d'amitié aussi, comme avec "Titus" le taureau.

Au gré de ses enquêtes, il évoque les dysfonctionnements et les comportements indignes envers les animaux, dans la diversité des mauvais comme des bons exemples, des mauvais comme des "bons" abattoirs.

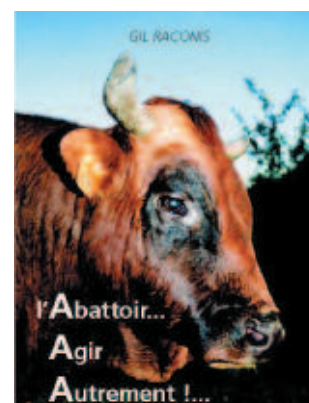
Au delà des mots, il dévoile ses sentiments et ses idées de ce qui pourrait être fait pour "agir autrement".

Ce livre n'est pas une autobiographie, mais un plaidoyer, un constat objectif. C'est aussi, comme il le dit lui-même un hommage à Jacqueline GILARDONI.

Plus de 150 pages pour apprendre ce que sont les abattoirs, connaître les hommes qui y travaillent et les animaux qui y meurent.

Ce livre ne contient aucune photographie pouvant choquer.

Disponible auprès du  
secrétariat de l'OABA  
20 € frais d'envoi et de port  
compris.



# Comment aider l'O.A.B.A. ?

## Faire connaître l'OABA

L'OABA n'est pas suffisamment connue du public. Nous consacrons peu de moyens financiers et humains pour faire la promotion de notre association, réservant ces moyens à nos actions et à l'assistance pour les animaux. L'envoi de mailings et les annonces publicitaires coûtent cher.

Mais chaque adhérent peut aider à faire connaître l'OABA, en sollicitant des parents, des amis, des collègues. Communiquez-nous leurs adresses et nous adresserons des documents et un bulletin d'adhésion. Si chaque année, un adhérent parraine un nouveau membre, notre association aura une représentativité à la hauteur de son rôle en matière de protection des animaux que l'homme destine à sa consommation.

## Informer l'OABA

Nos adhérents dans toute la France peuvent nous alerter des cas de maltraitance qu'ils constatent ou dont ils ont connaissance. Ces adhérents nous permettent d'agir, ce sont les "yeux de l'OABA" comme les appelait Jacqueline GILARDONI.

## Faire un don à l'OABA

C'est grâce à votre générosité que nos actions sont possibles. En donnant à l'OABA vous participez directement à la protection des animaux de ferme. Un reçu fiscal vous est adressé ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 60% de votre don, dans la limite de 20% de vos revenus imposables.

## Faire une donation ou un legs à l'OABA

Notre association reconnue d'utilité publique est habilitée à recevoir toute donation. Si vous n'avez pas d'héritiers ou si ceux-ci vous ont donné leur consentement, vous pouvez donner de votre vivant. La donation permet de transmettre la propriété d'un bien immobilier, tout en s'en réservant l'usufruit pendant sa vie. Votre notaire vous conseillera sur les différents types de donation.

Le legs est une disposition testamentaire qui vous permet de donner tout ou partie de vos biens. Il suffit de vous rendre chez un notaire pour rédiger un testament et d'adresser une copie à notre association. Vous pouvez assortir le legs de la prise en charge d'un animal que l'association s'engage à respecter.

Directeur de la publication  
Jean-Pierre Kieffer

Impression :  
Adequad - Cormontreuil (51)

Site internet : <http://www.oaba.fr>

Adresses électroniques :

Secrétariat : [oaba@oaba.fr](mailto:oaba@oaba.fr)

Président : [jpkieffer@oaba.fr](mailto:jpkieffer@oaba.fr)

Les animaux ont besoin de l'O.A.B.A. pour les défendre. L'O.A.B.A. a besoin de votre aide

M. - M<sup>me</sup> - M<sup>lle</sup> .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville .....

Souhaite soutenir les actions de l'O.A.B.A. et adresse un don de :

30 €

50 €

100 €

Autre : ..... €

Un reçu fiscal vous sera adressé permettant de déduire 60 % de votre don dans la limite de 20 % de vos revenus.

A découper et à adresser à l'O.A.B.A. - 10, place Léon Blum - 75011 Paris